Pêche en Mer
ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

ENVIRONNEMENT

Pêche de loisir ne rime pas avec surpêche !

Non, la pêche de loisir ne contribue pas à la surpêche. Et elle ne menace pas non plus la ressource. Une grande enquête nationale vient juste de le démontrer...

Texte de Brad Serandoul, photos de J.-M. Thierry et B.S.

Pour diminuer les surpêches, faut-il une réglementation plus stricte des pêches de loisir ? Les opinions sont partagées, les avis divergent. Si l'on manquait jusqu'à présent de données précises, les chiffres qui viennent d'être publiés sont désormais clairs : avec 25 000 tonnes de captures pour une consommation nationale de 2 millions de tonnes – un peu plus de 1 % –, les prélèvements de la pêche récréative n'aurait donc qu'une importance dérisoire sur les populations de poissons. Globalement du moins. Pas pour le bar, l'exception, mais qui n'est pas une espèce surpêchée. Pour autant, la pêche amateur se doit de respecter les règles de protection des espèces et des milieux...

Une réponse sérieuse à une question plus que sensible

Les poissons sont victimes d'une surpêche généralisée à l'ensemble des milieux marins, laquelle concerne de nombreuses espèces et désorganise profondément les écosystèmes marins. La pêche de loisir a t-elle sa part de responsabilité dans cette dégradation de la biodiversité marine ? La question demeure sensible pour les pêcheurs autant qu'elle est importante pour la défense de l'environnement.

Une question ancrée dans l'actualité. Selon la sénatrice Marie-Pierre Cleach, dans son rapport de décembre 2008, « *l'impact de la pêche récréative ne doit plus être sous-estimé. Sur plusieurs espèces, elle*

Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations

Pêche en Mer

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

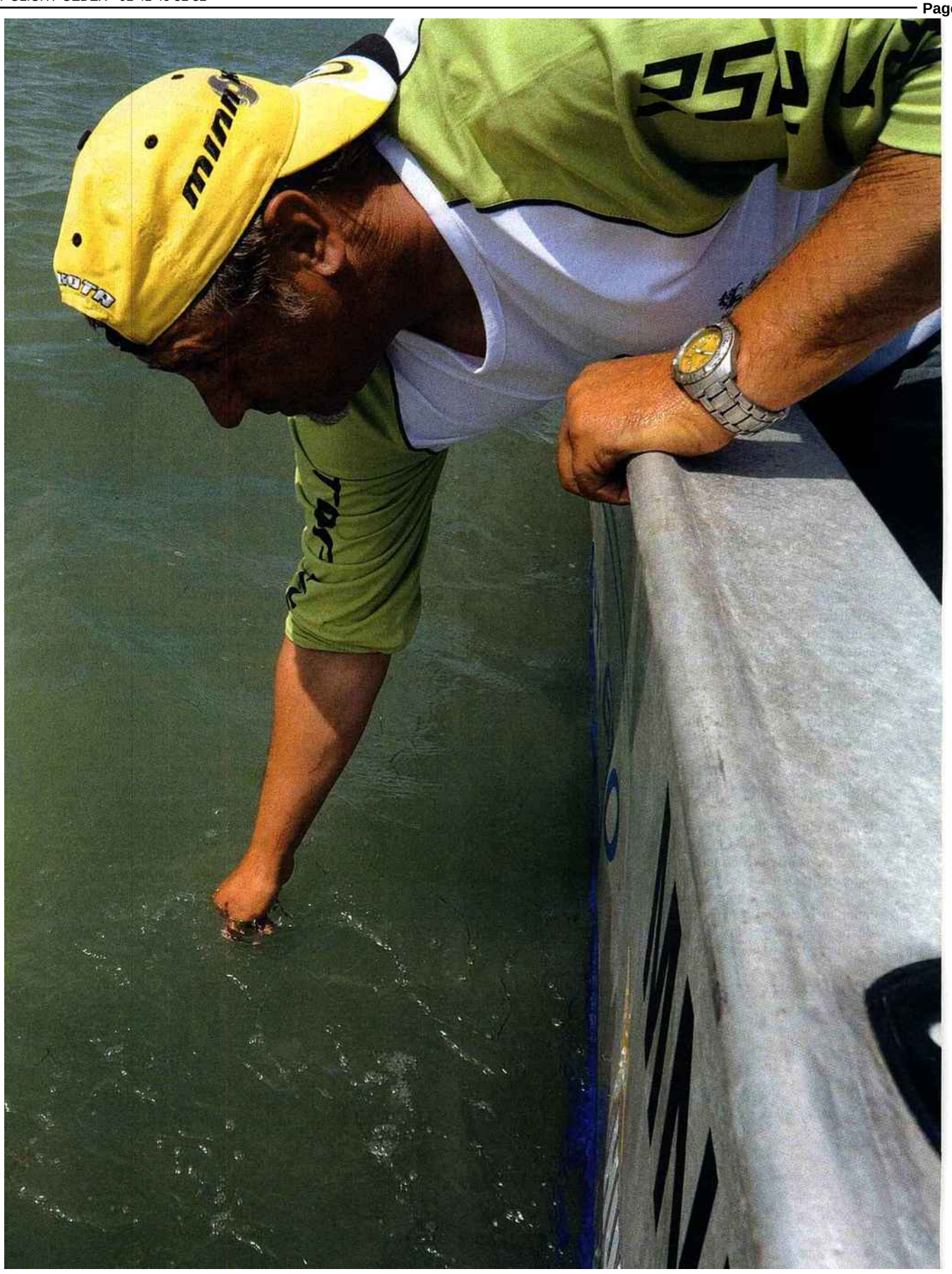

Pêche en Mer
ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

ENVIRONNEMENT

***prend une place aussi importante** que la pêche professionnelle. Il n'est pas acceptable qu'elle ne soit pas aussi rigoureusement réglementée pour les stocks en danger. Une réglementation beaucoup plus stricte doit être mise en œuvre sur les périodes, les engins, les quantités autorisées, en mer comme à pied lors des grandes marées. À terme, la création d'un permis soumis à examen s'imposera inévitablement.»*

Mais il y a du nouveau depuis, avec une étude rigoureuse et de grande ampleur sur l'importance des pêches récréatives. Elle vient d'être réalisée en France, ces dernières années, par l'Ifremer en coopération avec l'institut de sondage BVA pour le compte du ministère de l'Agriculture. Ce dernier a publié la synthèse des résultats en avril 2009, avec cet avertissement en bas de chaque page: *«Merci de ne pas diffuser et de ne pas citer sans l'accord du Comité de pilotage».* Entrer dans le détail des chiffres sortirait du cadre de cet article. L'internaute intéressé pourra consulter l'intégralité de cette «Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM – Synthèse des résultats finaux» sur le site Internet du ministère (http://agriculture.gouv.fr).

L'exception... Le bar est la première espèce pêchée, avec 5 600 t (+ ou - 2 000 t), par la pêche de loisir autant que la pêche professionnelle. Mais l'espèce n'est pas menacé actuellement de surpêche.

Environ 10 kg de poissons prélevés par an et par pêcheur

Il s'agit d'une enquête de grande ampleur et rigoureuse. Elle a commencé en 2006 par la consultation de quinze mille ménages en Métropole, dont plus de mille comprenant au moins un pêcheur. En 2007, près de quatre mille ménages supplémentaires ont répondu à l'enquête dans les DOM. Ces appels téléphoniques ont été menés avec l'institut de sondage BVA afin qu'ils soient bien représentatifs de la population, comme pour les sondages habituels. Ces campagnes de consultation par téléphone ont été complétées en 2008, par près de 1 800 enquêtes sur place qui ont permis de préciser divers points, comme l'identification complète des poissons ou des coquillages pris, le poids exact des captures... Comme dans toute étude statistique, les chiffres donnés ont une marge d'incertitude. Et certaines estimations sont plus délicates, notamment pour les pratiques marginales ou les quantités pour les espèces capturées le moins souvent.

Le nombre de pêcheurs de loisir en Métropole a pu être estimé à 2,45 millions +/-0,15 million pour les plus de quinze ans et pour cette année de référence. Dans les DOM, le nombre est de 135 000 (+/-10 000), avec un taux de pratique nettement plus faible à la Réunion. Il s'agit principalement d'hommes (82 %), habitant surtout en zone littorale, notamment dans les régions de Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire. Plus des deux tiers (71 %) pratiquent la pêche à pied sur l'estran: coquillages et crustacés. Un tiers (33 %) pratique la pêche de poissons depuis le bord de mer, un quart (25 %) depuis un bateau. Seulement 5 % s'adonnent à la pêche sous-marine et 2 % à la pêche sous-marine depuis une embarcation. Le total des pourcentages dépasse bien sûr les 100 % puisqu'un pêcheur peut pratiquer plusieurs types de pêche.

Moules en tête, puis huîtres, devant coques et palourdes: la pêche amateur prélève 3 100 t (+ ou -1 200 t) de coquillages. À comparer avec les 200 000 t d'huîtres et de moules produites par la conchyliculture.

Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations

Pêche en Mer
ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

©Ifremer

Venons-en à l'évaluation des volumes des prises en Métropole. Le bar est l'espèce la plus recherchée avec 19 % des prises et un prélèvement global de 5 600 tonnes (+/-2 000 t). Puis vient le maquereau avec 3 600 tonnes (+/-1 600 t), ensuite le lieu (3 500 t, +/-2 500 t), la daurade (2 000 t, +/- 960 t) et le sar (840 t, +/- 160 t). *« Les cinq premières espèces pêchées représentent ainsi un prélèvement global de 15 540 tonnes. »* Ce chiffre semble robuste puisque l'évaluation par l'enquête téléphonique a été confirmée par les campagnes sur les sites. En revanche, l'estimation des prises des autres espèces, capturées moins souvent, est entachée de plus grandes incertitudes. Les relevés sur sites ont permis de mieux les cerner. Leur tonnage total est estimé entre 4 360 et 13 560 tonnes. Globalement, la pêche de loisir prélève ainsi un total estimé à 25 000 tonnes de poissons.

Mais combien par pêcheur ? Selon l'enquête, *« on estime qu'un pêcheur récréatif en mer français prélève environ 10 kg de poisson par an. »* Avec cependant de grandes différences d'un pêcheur à l'autre puisque 55 % seulement des pêcheurs enquêtés par téléphone affirment en prendre. Si l'on reporte l'ensemble des captures aux seuls 55 % qui avaient déclaré au téléphone avoir pris au moins un poisson en 2005, c'est-à-dire aux 1 347 000 « pêcheurs stricts » de poissons, le prélèvement atteint 18 kg par an et par individu.

Les pêches de loisir ont un impact global insignifiant

L'enquête n'a pas porté que sur les poissons, mais aussi sur les autres pêches. La borne supérieure des prises de céphalopodes, seiches et poulpes pour l'essentiel, est évaluée à environ 1 000 tonnes. Les captures de crustacés (araignées, crabes, crevettes…) sont difficiles à connaître avec précision. L'enquête annonce un total de l'ordre de 1 600 tonnes (+/-900 t). Quant au ramassage des coquillages, les évaluations ont été plus incertaines. L'enquête téléphonique initiale avait donné une première évaluation de 8 300 tonnes (+/-3 000 t), avec des moules principalement, puis les huîtres, devant les coques et les palourdes. Le couplage avec les relevés sur site a permis de conclure à une quantité nettement plus faible : 3 100 t (+/-1 200 t). Est-ce beaucoup 25 000 tonnes de poissons capturés par la pêche de plaisance ? Trop ? Sur quelles bases juger de cela ?

Une première référence est la consommation de poisson du français moyen, soit 35 kg de produits aquatiques en 2004, selon le rapport de la parlementaire Hélène Tanguy, députée du Finistère, dont 24,4 kg de poissons, parmi lesquels 21 kg proviennent de la pêche et 3 kg issus de l'aquaculture. À comparer avec la capture individuelle de 18 kg pour chacun des 1,347 million de stricts pêcheurs de poissons. Même le pêcheur de poissons ne capture en moyenne que la moitié de ce qu'il consomme lui-même, sans parler de ce que mange le reste de sa famille…

Références plus intéressantes, la pêche professionnelle et la consommation globale du pays. En 2004, selon le rapport produit par la parlementaire finistérienne Hélène Tanguy en 2006, la pêche au frais à la sardine a représenté 30 000 tonnes à elle seule. Au total, l'offre de poissons frais s'est élevée à 250 000 tonnes, dix fois la pêche amateur. À laquelle il faut ajouter les pêches congelées ou transformées, par exemple les 153 000 tonnes pour le thon.

Selon les statistiques officielles de la FAO, le bilan général des produits pour l'année 2003 en France est le suivant : production de 858 000 tonnes, importations (saumon, thon, cabillaud…) de 1 679 000 tonnes, exportations de 542 000 tonnes. La disponibilité totale pour la consommation humaine directe s'élève à 2 023 000 tonnes, soit 33,6 kg par habitant. On doit même y ajouter la consommation indirecte, puisque 61 000 tonnes de poissons entrent dans l'alimentation des élevages, surtout sous forme de farines.

En conséquence, les 25 000 tonnes prises par la pêche de loisir ne représentent que 1,24 % des 2 023 000 tonnes disponibles en France pour la consommation humaine directe… Les pêches de loisir sont donc globalement insignifiantes en ce qui concerne l'impact général sur les ressources.

Quelques autres données de la FAO sont intéressantes. Les seules ventes de poissons à la criée en France ont atteint 208 000 tonnes de poissons, 58 000 t de mollusques et 110 000 t de crustacés. Des quantités hors de proportion avec les prises de loisir. En tonnage, les principales espèces pêchées dans les eaux atlantiques communautaires sont le hareng, le lieu noir, le maquereau, la sardine, le chinchard, la seiche et le merlan.

Bar, maquereau, lieu, daurade et sar : les captures cumulées de ces cinq espèces les plus recherchées par les pêcheurs amateurs atteignent 15 000 t.

Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations

Pêche en Mer
ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

En Méditerranée, il s'agit du thon, en particulier le thon albacore et le thon listao, de l'anchois et de la sardine. En valeur, ce ne sont pas les mêmes : thon, baudroie, sole, coquille Saint-Jacques, merlu, bar et langoustine. À noter que la pêche professionnelle en eau douce capture 2000 tonnes, avec 41 % de sa valeur apportés par la seule civelle.

Un mot sur l'impact global des pêches à pied, elles aussi sur la sellette. Ouest-France titrait même à la mi-août : *« Pêcheurs à pied sous haute surveillance ? »*. Selon le Comité national de la conchyliculture, la production nationale annuelle s'élève en moyenne à 200000 tonnes de coquillages, dont 130000 t d'huîtres et 65000 t de moules. Des chiffres sans comparaison avec les tonnages ramassés par les pêcheurs amateurs, même si les amateurs apparaissent en foule sur divers sites aux jours de grande marée… D'ailleurs, les pêcheurs amateurs n'arrivent pas à contenir l'actuelle expansion des huîtres sauvages visible sur la façade atlantique.

Le bar, une exception à tous les niveaux en France

Globalement insignifiante, la pêche des plaisanciers ne l'est pas pour le bar, mais cette espèce ne se trouve pas en situation de surpêche et encore moins menacée de disparition. En France, les prises de bars par les plaisanciers sont équivalentes à celles des pêcheurs professionnels, pour lesquels il s'agit de l'une des espèces qui compte le plus en valeur. Les tonnages commerciaux ont augmenté en Manche et se maintiennent dans le golfe de Gascogne. L'espèce est prise par des

Selon la première grande enquête nationale, la pêche de loisir prélève autour de 25000 t par an, un peu plus de 1 % des deux millions de tonnes de poisson consommées en France.

Pelote de fil de pêche abandonnée sur une plage par un pêcheur indélicat. Si l'impact global de la pêche de loisir est insignifiant, d'autres pratiques le sont nettement moins…

Pêche en Mer
ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

chalutiers pour plus de la moitié, par des fileyeurs (25 %), des palangriers et des ligneurs (15 %).
Ce poisson convoité par tous n'est cependant pas menacé. L'Ifremer, dans sa fiche sur le bar en date du 17 février 2009, parle de *« stocks qui ne sont pas en mauvais état »*, quatre ou cinq stocks plus ou moins indépendants depuis les côtes du Maroc jusqu'au sud de la Norvège. En particulier, les adultes reproducteurs sont de plus en plus abondants en Manche, sans doute favorisés par le réchauffement qui étend l'aire de l'espèce vers le nord. D'ailleurs, l'Europe n'a prévu ni quotas ni TAC (taux autorisé de capture) pour ce poisson principalement pêché par la France. Car les deux tiers des tonnages sont débarqués en France, tandis que l'Espagne, le Royaume-Uni et le Portugal *« se partagent le reste »*. L'Ifremer remarque d'ailleurs que *« certains pays, comme l'Irlande, ont fait le choix de réserver cette ressource à la pêche plaisancière »*.
Reste qu'il faut préserver cette ressource, précieuse pour les amateurs comme pour les professionnels, de toute surexploitation. Actuellement, la réglementation comprend simplement une taille limite de capture (36 cm) en Atlantique Nord-Ouest, qui s'impose également aux pêcheurs de loisir. En France, les apports sont limités à 5 tonnes hebdomadaires par navire, essentiellement pour éviter la chute des cours par les captures hivernales sur les frayères.

Charte Mer

Les bonnes pratiques de pêche en mer

Promouvoir de bonnes pratiques de pêche c'est la mission que se donne Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, la FNPPSF.

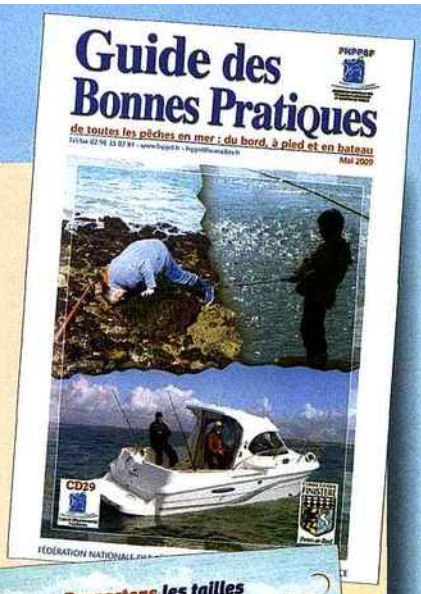

"La pêche en mer a été soumise à des critiques virulentes de la part de certaines associations et même de la part de quelques personnes qui participaient au travaux du Grenelle de la mer, nous a confié Jean Kiffer. Certaines attaques sont toujours étayées à partir d'abus perpétrés par une minorité de petits braconniers. Ou par des maladresses, comme de distribuer plus d'un millier de maquereaux à la fin d'un concours de pêche. Ou encore par des abus, avec les filets, même si on ne voit pas comment le filet de 50 m de long et à mailles de 40 mm pourrait réellement contribuer à dépeupler les côtes. C'est vrai aussi que quelques pêcheurs amateurs ne se contentent pas de deux casiers réglementaires et qu'ils peuvent même vendre leurs prises. Et que certains pêcheurs de loisir, de moins en moins nombreux, ne font pas l'effort de récupérer leurs déchets. Tout le monde aujourd'hui reconnaît que la pêche plaisancière et sportive n'est pas à l'origine de la raréfaction constatée des espèces marines. Plusieurs pays anglo-saxons, dans leurs zones côtières, ont même donné la priorité à la pêche de loisir, dans la mesure où elle joue un rôle social et économique primordial sur le plan local.
Lors du Grenelle de la mer, il s'en est tout de même fallu de peu pour qu'un permis de pêche en mer ne soit institué. Ce permis a été institué au Portugal, où il n'a pas donné de satisfaction pour l'instant. Le ministre de l'Environnement a consenti un sursis de deux années pendant lesquelles il fait confiance à la charte Mer élaborée précédemment dans le cadre de Grenelle de l'environnement."
Cette charte Mer, qui devrait donc servir de cadre aux travaux à venir, prévoit diverses dispositions :
- mettre en place des outils de recueil d'information sur l'exercice de la pêche ;
- modifier si nécessaire les tailles minimales des captures et la liste des espèces menacées ;
- fixer éventuellement des périodes de "repos biologique" ou limiter les prises journalières ;
- marquer les poissons sortis de l'eau pour lutter contre leur commercialisation ;
- lutter contre le braconnage et la vente illégale des capture, avec le renforcement des sanctions ;
- imposer une déclaration préalable et gratuite de l'activité de la pêche de loisir ;
- établir des dispositions particulières concernant la chasse sous-marine : éventuellement interdire la corde plombée (en Méditerranée essentiellement) et la chasse-pêche avec un scooter sous-marin, recueillir l'information avec un carnet des prises et un carnet d'observation du milieu.

"Il reste toujours deux écoles, ajoute Jean Kiffer. L'une préconise d'encadrer la pêche encore plus strictement, de renforcer les interdits, d'établir des quotas en kilos de poissons, d'imposer un permis de pêche, etc. Une autre, la nôtre, qui se base sur une connaissance du terrain de la pêche et sur la réalité des pêcheurs. Il faut être sévère avec les braconniers, augmenter les contrôles en ciblant prioritairement les délinquants. Dans leur très grande majorité, les pêcheurs de plaisance sont honnêtes et ne trichent pas. Ils sont prêts à accepter des règles dès lors qu'elles sont fondées, comprises et tout simplement connues. Car il y a un manque criant d'information. En Haute-Normandie, les arrêtés se succèdent sans concertation, sans se préoccuper des conséquences réelles sur l'activité de la pêche de loisir aujourd'hui menacée. L'enquête nationale sur la pêche de loisir vient de donner des résultats clairs : cette pêche n'a pas d'impact réel en matière de surpêche."
La FNPPSF réalise un *Guide des Bonnes Pratiques pour toutes les pêches en mer : du bord, à pied et en bateau*. Déjà distribué à 200 000 exemplaires, il est disponible aux offices de tourisme, dans les Coopératives maritimes, chez les marchands d'articles de pêche et les vendeurs de bateaux.

Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations

Pêche en Mer
ESPACE CLICHY-IMMEUBLE SIRIUS
92587 CLICHY CEDEX - 01 41 40 32 32

NOVEMBRE 09
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 3785
N° de page : 54-60

Bernaches dérangées dans le golfe du Morbihan. La répétition des dérangements nuit aux oiseaux, que ce soit par les pêcheurs ou par d'autres usagers de la mer.

Plus des deux tiers des deux millions de pêcheurs amateurs ne pratiquent que la pêche à pied sur l'estran.

Selon la fiche de l'Ifremer, *« les chalutiers pélagiques, les bolincheurs et certains chalutiers de fond ne pêchent le bar de manière ciblée qu'en période de frai : la concentration des bars à cette période les rend en effet facilement accessibles par ces techniques de pêche. »* Interdire la pêche pendant le frai, « le repos biologique », revient essentiellement à interdire la pêche aux seuls professionnels qui profitent des concentrations du bar au moment de sa reproduction. Ce sont d'ailleurs les seuls qui font peser des risques de surpêche. Car l'espèce ne craint ni les pêcheurs de plaisance ni les ligneurs, comme ceux de la pointe du Finistère. Ces derniers ont d'ailleurs reçu, en 2009, une récompense écologique, le label Seafood Champion Awards, décerné par l'Alliance Produits de la mer. Il reste donc à définir des règles de gestion acceptables pour les diverses formes de pêche et les catégories de pêcheurs, y compris de loisir, pour que le bar conserve son statut actuel, satisfaisant, d'espèce non surpêchée et pas menacée…

Les pêcheurs peuvent quand même avoir des effets négatifs

Il est logique que la pêche de loisir ait une certaine influence sur les populations de poissons le long du littoral, cependant ce sont les stocks globaux dans leur ensemble qui ont une signification écologique.
Pour autant, un impact globalement insignifiant risquerait de cacher des impacts locaux ou sur des espèces particulières. En Méditerranée par exemple, le mérou brun est devenu rare, tellement cette espèce, placide et même curieuse face aux plongeurs, est facile à chasser. Le moratoire de sa chasse et de sa pêche à l'hameçon a permis au mérou de retrouver une forte population. Favorisé par le réchauffement climatique, sa reproduction a même été mise en évidence du côté de Banyuls.
Comme les autres usagers de la mer, les pêcheurs peuvent avoir des impacts négatifs sur les milieux, comme dans les nombreuses zones de protection Natura 2000 destinées à la protection des oiseaux. La répétition des dérangements nuisent aux populations d'oiseaux nicheurs ou migrateurs, mais pas plus s'il s'agit de pêcheurs que s'il s'agissait de simples promeneurs – surtout avec des chiens. Dans le golfe du Morbihan, les bernaches, oiseaux migrateurs venus des régions nordiques, pâturent des prairies de zostères. Or elles sont dégradées par les pêcheurs à pied qui viennent y chercher des palourdes en dépit des interdictions de ramasser dans les zones de nourrissage et de tranquillité des bernaches.
Les pêches de loisir peuvent avoir un effet sensible sur certaines espèces, ou même simplement sur une phase sensible de leur cycle naturel, ou sur des milieux plus fragiles… Cette question mérite un examen détaillé et surtout rigoureux, avec les conclusions des scientifiques. De même, braconnages et tricheries ont bien évidemment échappé à l'enquête nationale. La question se pose de les évaluer elles aussi et d'estimer le poids économique des pratiques illégales. Hors de cause dans l'épuisement de la ressource, la très grande majorité des pêcheurs appliquera les règles de protection dès lors qu'elles sont sensées, utiles… Et même tout simplement connues et comprises ! ■

Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations